

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN ACCOMPAGNANT DES
RÉFECTIONS MAJEURES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Le projet consiste en des travaux d'aménagement urbain qui accompagnent des réfections majeures d'infrastructures de rues lorsque celles-ci nécessitent une bonification.

Il peut s'agir d'aménagements qui facilitent l'accessibilité universelle, ou le transport actif, de mesures d'apaisement de la circulation, de plantations, d'ajout de mobilier urbain et d'éclairage public.

Le projet peut comprendre l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquisition d'immeubles requis aux fins de sa réalisation.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 1 200 000 \$.

TOTAL : 1 200 000 \$

Annexe préparée le 5 février 2016 par :

Louis-Daniel Brousseau
Service de l'aménagement
et du développement urbain